

Saisine

Défendre l'avenir financier de la culture

(Décision du Bureau du mardi 15 septembre 2026 – NS263860)

La culture raconte et interroge le monde d'aujourd'hui. Elle contribue à fabriquer du commun pour bâtir une société inclusive, émancipatrice, démocratique et durable. Qu'il s'agisse de spectacle vivant, d'art visuel, de patrimoine, de cinéma et d'audio-visuel, des librairies, des musées, la culture, dans sa diversité, enrichit le quotidien de chacun et participe à la vitalité du lien social. Elle repose sur l'engagement des artistes, des professionnels, de centaines de milliers de bénévoles et de dizaine de milliers d'associations. Tous ces acteurs et actrices concourent à la création, à la diffusion et la programmation des œuvres, au portage de projets culturels et de démarches artistiques avec et pour les habitantes et habitants. Elle joue un rôle essentiel dans la transmission des savoirs et des valeurs, qui fondent l'identité collective tout en favorisant le respect des différences.

La culture représente un secteur économique à part entière et demeure un facteur d'attractivité des territoires. En France, depuis les années 1950, l'État puis les collectivités territoriales ont soutenu et développé la culture, en particulier financièrement, afin d'encourager la création, préserver le patrimoine, démocratiser son accès, reconnaître l'égale dignité de toutes les cultures et favoriser la co-construction des politiques culturelles.

Depuis la fin de la crise sanitaire, le secteur culturel est confronté à de graves difficultés économiques et financières. La diminution des financements et des recettes propres alimente la précarisation du secteur et des travailleuses et travailleurs. L'augmentation des coûts d'exploitation et de fonctionnement des équipements et lieux culturels crée un redoutable effet de ciseau budgétaire. Les charges ont progressé plus rapidement que les ressources.

Parallèlement, dans un contexte de tensions budgétaires, l'État et les collectivités ont effectué des choix politiques qui ont souvent conduit à limiter le soutien financier aux acteurs culturels avec des effets sur les projets et les emplois. Dans certains territoires, la culture est devenue un enjeu idéologique et parfois un prétexte à une variable d'ajustement. Des acteurs culturels ont ainsi subi une diminution importante de leurs subventions voire leur suppression. De plus, la gestion budgétaire désormais infra annuelle (coupes budgétaires en cours d'exercice) et l'instabilité des dispositifs de soutien économique (fiscalité, aides à l'emploi, etc.) participent également d'une fragilisation du secteur.

Si les pratiques culturelles et artistiques ont globalement retrouvé leur niveau d'avant Covid en 2024, plusieurs années ont été nécessaires pour reconstituer les publics de certains secteurs, notamment le spectacle vivant et certains lieux culturels. Cette reprise progressive a créé des difficultés de trésorerie et de financement pour de nombreuses structures entre 2023 et 2024. Par ailleurs, si les dispositifs de démocratisation culturelle se sont généralisés dans les missions des opérateurs culturels (associatifs ou non), ils n'ont pas permis de résoudre totalement l'accès et la participation culturelle des publics les plus éloignés de la culture. Cette situation limite le renouvellement et la diversification des publics et peut fragiliser la raison d'être de certains opérateurs culturels. Le développement des usages numériques culturels ou encore les changements de pratiques culturelles et artistiques, comme la baisse de la lecture, mais aussi les récentes canicules dues au changement climatique ont aussi un impact économique direct sur les lieux et secteurs culturels concernés.

La diminution des financements et des recettes propres ne peut qu'entraîner un affaiblissement grave de la place de la culture dans la vie de nos concitoyennes et concitoyens, notamment en fragilisant les pratiques artistiques, particulièrement celles amateurs, une paupérisation et une réduction du nombre des emplois culturels.

Le CESE souhaite, à travers un projet de résolution, alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de garantir l'avenir financier de la culture. Les difficultés économiques et financières ne fragilisent pas toutes les activités culturelles de la même façon mais peu sont épargnées. Il s'agit de prévenir une catastrophe majeure : l'uniformisation des esprits par la normalisation des récits et le développement de phénomènes de repli. Il s'agira de faire le point sur ces difficultés en examinant

les raisons qui poussent à la hausse certains coûts (inflation, changement climatique, séquelles de la crise sanitaire et de sa gestion ...), les postes concernés (assurance, énergie, loyers commerciaux...) et l'évolution des modalités de financement. Il s'agira également d'examiner les baisses de recettes propres due à des changements de pratiques culturelles, à une baisse du pouvoir d'achat...ainsi que la diminution et l'instabilité du financement public. Ce projet de résolution s'appuiera sur les travaux du Conseil¹ et prendra en compte la dimension européenne.

Lors de sa réunion du mardi 15 septembre 2026, le Bureau a décidé de confier à la commission Éducation, culture et communication la préparation d'une résolution sur cette question qui pourrait faire l'objet d'une présentation en assemblée plénière le mercredi 25 novembre 2026.

¹ *Contre les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques*, avis du CESE dont les rapporteurs sont Souâd Belhaddad et Vincent Moisselin, mars 2026 ; *Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir*, résolution du CESE dont le rapporteur est Vincent Moisselin, mai 2023 ; *Vers la démocratie culturelle*, avis avec rapport du CESE dont la rapporteure est Marie-Claire Martel, novembre 2017 ; *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*, avis du CESE dont le rapporteur est Claude Michel, avril 2014 ; *Complexité des aides de l'Union européenne et visibilité de son action* dont le rapporteures sont Catherine Lion et Catherine Pajares y Sanchez, novembre 2025.